



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 août 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Logement concernant la réalisation de logements locatifs sociaux au cours des dernières années.

En réponse à ma question parlementaire No 2214 du 8 juillet 2016 concernant l'augmentation de l'offre de logements locatifs, Monsieur le Ministre du Logement a précisé qu'entre l'année 2013 et la première moitié de l'année 2016, un total de 660 unités de logements locatifs sociaux ont été réalisés, achetés ou transformés par le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (Fonds du logement), par la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM), ainsi que par diverses communes du pays.

Dans ce contexte, j'aimerais avoir les précisions suivantes de Monsieur le Ministre du Logement.

- Le nombre de 660 unités de logements locatifs sociaux contient-il également des logements étudiants ou s'agit-il en exclusivité de logements locatifs sociaux ?
- Si tel était le cas, parmi ces 660 nouvelles unités, combien de logements sont conçus pour répondre aux besoins en logements étudiants et combien de logement sont destinés aux logements locatifs sociaux ?
- Monsieur le Ministre peut-il me fournir le détail de la création de nouveaux logements locatifs sociaux par maître d'ouvrage à savoir le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat, la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) et des communes respectives endéans cette période ?
- Monsieur le Ministre peut-il me fournir des chiffres détaillés répartis par commune sur le nombre de logements locatifs sociaux créés endéans cette période ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Lies
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Luxembourg, le 26 SEP. 2016

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

NOUVELLE VERSION

L-2450 Luxembourg

Ntr.réf.: 2016-2335-lettre-trans-SCL-CHD_26-09-2016.doc/2016- /JK

**Concerne: Question parlementaire n°2335 du 24 août 2016 de
Monsieur le Député Marc LIES.**

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 24 août 2016 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente la réponse du Ministre du Logement à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement



Marc HANSEN

Réponse de Monsieur le Ministre du Logement à la question parlementaire n°2335 du 24 août 2016 posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant les logements locatifs sociaux et les logements pour étudiants.

Entre l'année 2013 et la première moitié de l'année 2016, les promoteurs publics, à savoir le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (Fonds du logement) et la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM), ensemble avec les communes ont réalisé, acheté ou transformé un total de 660 unités de logements locatifs sociaux.

A la suite de sa question parlementaire du 8 juillet dernier, l'Honorable Député Marc LIES demande dans la question parlementaire du 24 août de lui préciser le nombre de 660 logements locatifs sociaux réalisés entre 2013 et 2016, par maître d'ouvrage, par commune, respectivement la proportion des logements destinés à des étudiants :

Parmi les 660 logements locatifs sociaux, 179 unités sont conçues pour répondre aux besoins en logements étudiants.

Parmi les 660 logements locatifs sociaux, 205 unités ont été réalisées par le Fonds du Logement, 55 unités par la SNHBM ainsi que 400 unités par les diverses communes du pays. S'ajoutent à ceux-ci les 496 unités réalisées pour la vente subventionnée, à savoir 282 par la SNHBM, 148 par les communes et 66 par le Fonds du Logement.

Le tableau en annexe reprend le détail des chiffres répartis par communes et par promoteur public ainsi que par typologie de logement, à savoir logements sociaux locatifs et logements pour étudiants.

Sans être complet, je me permets de vous livrer une indication des grands projets de logements locatifs en me limitant à ceux que les deux promoteurs publics préparent actuellement, à savoir celui de Neischmelz à Dudelange, « Wunnen mat der Wooltz » à Wiltz ainsi que le grand projet d'envergure à Olm qui vont à terme abriter un total d'environ 3000 logements, avec une proportion élevée de logements locatifs.

PROJET	LOGTS	Etudiants
Communes		
Beckerich	6	
Betzdorf	3	
Diekirch	4	
Differdange	3	
Dudelange	15	
Esch	25	17
Flaxweiler	10	
Garnich	2	
Goesdorf	5	
Grevenmacher	6	
Hesperange	16	
Koerich	5	
Luxembourg	65	8
Mondercange	74	15
Mondorf	7	
Niederanven	9	
Putscheid	3	
Sanem	12	
Schuttrange	4	
Useldange	2	
Wiltz		72
Wiltz/Eschweiler	12	
Sous-total	288	112
TOTAL	400	
Fonds		
	138	67
TOTAL	205	
SNHBM		
	55	
TOTAL	55	
Grand Total	660	
Logements étudiants		179